



Animateur périscolaire (Accompagnement à la scolarité – aide aux devoirs)

CDD

Direction ou Service : Éducation, Enfance, Jeunesse, Sport et Affaires Culturelles

Rôles :

- Participe à l'animation de l'accompagnement à la scolarité en proposant une aide méthodologique aux apprentissages

Missions et responsabilités

- Planifier, organiser et mettre en œuvre après l'école des séances d'accompagnement à la scolarité et d'aide aux devoirs, en lien avec le coordinateur et le responsable du lieu.
- Repérer et analyser les besoins de chaque enfant.
- Remobiliser les acquis scolaires, apporter des outils méthodologiques en lien avec les apprentissages scolaires et aider les enfants à se construire un savoir-faire.
- Rendre l'enfant acteur de ses apprentissages et favoriser l'autonomie.

Degré d'autonomie :

- Préparation et mise en place des séances en communication permanente avec les responsables.
- Autonome dans l'animation et la gestion du groupe de jeunes en liaison avec les responsables.
- Responsable des enfants et des jeunes qui lui sont confiés.

Statut, formation et expérience demandés, permis

- Bac+2 acquis ou équivalent

Contraintes et difficultés particulières liées au poste

- Travail sur site de l'accueil
- Grande disponibilité

Conditions matérielles

Lieu de travail : Travail sur les lieux d'accueil

Temps et horaires : horaire annualisé : 293h du 30 août 2019 au 3 juillet 2020

10h/semaine en période scolaire (sur 4 jours)

Moyens alloués (véhicule, téléphone, ordinateur, logiciels...) : matériel pédagogique

